26 FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-11 – FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME ET FINANCEMENT AU TITRE DE L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES EN FAVEUR DU MOZAMBIQUE : PARAMÈTRES STRATÉGIQUES

Le Conseil d'administration :

1. Prend acte de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à une transformation du système au Mozambique, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/02 DOC 04.
2. Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat du Mozambique, reproduit à l'annexe 4.
3. Invite le Mozambique à soumettre une demande en vue d'un financement pour la transformation du système d'un montant de 75,313 millions de dollars, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au Tableau 1, avec la possibilité d'inclure un montant complémentaire de 32,277 millions de dollars, sous réserve d'une décision du Conseil du GPE attestant que les déclencheurs pour accéder à l'allocation complémentaire ont été atteints.
4. Approuve les déclencheurs proposés par le Mozambique (mesures, cibles et montants correspondants) pour accéder à une partie de l'allocation complémentaire.
5. Sous réserve de la confirmation par le Secrétariat de la disponibilité de ressources au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, invite le Mozambique à solliciter un financement à ce titre conformément aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	107 590 000[1]

[1] L'allocation indicative initiale du financement pour la transformation du système était de 117 590 000 dollars, dont 10 000 000 de dollars ont été approuvés en juin 2023 au titre d'un financement accéléré destiné à soutenir la riposte au cyclone Freddy. L'UNICEF en est l'agent partenaire.

b.	Allocation au titre d'un financement pour la transformation du système subordonnée à l'atteinte des déclencheurs pertinents – 30 % du montant total du financement	32 277 000
c.	Allocation indicative conditionnelle au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (actuellement non disponible)	25 000 000
d.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et Conditions d'accès à l'allocation complémentaire*** ▪ Données et éléments probants ▪ Planification, politiques et suivi sectoriels intégrant la notion de genre ▪ Coordination sectorielle (Financements coordonnés) o Déclencheur 1 : Approbation du Plan annuel 2026 (appelé PdA en portugais) d'ici décembre 2025 (10 759 000 dollars, soit 10 % de l'allocation restante du STG) o Déclencheur 2 : 95 % des écoles primaires reçoivent la première des deux tranches de financement direct des écoles avant le 28 février 2026, pour le compte de l'année 2026 (8 607 200 dollars, soit 8 % de l'allocation restante du STG) ▪ Volume, équité et efficience des dépenses publiques consacrées à l'éducation o Déclencheur 3 : Approbation d'une nouvelle méthode plus équitable d'allocation directe des financements aux écoles d'ici au 31 décembre 2025 (7 531 300 dollars, soit 7 % de l'allocation restante au titre du financement pour la transformation du système) o Déclencheur 4 : Approbation d'un document d'orientation sur les normes pour des procédures d'affectation, de répartition et de rétention plus efficaces et équitables des enseignants au niveau des districts et des écoles avant le 31 décembre 2025 (5 379 500 dollars, 5 % de l'allocation restante du STG)	
e.	**Domaines d'action des financements du GPE :** ▪ Efficacité des enseignants (amélioration des compétences pédagogiques, assiduité et professionnalisation des enseignants). ▪ Renforcement de l'équité entre les genres en matière d'accès, de rétention, de sécurité et de bien-être, y compris par des interventions visant à prévenir et combattre la violence fondée sur le genre. ▪ Renforcement de la gestion des écoles (au niveau central, provincial, des districts, des ZIP et des écoles). ▪ Amélioration de l'environnement scolaire, principalement au 1er cycle de l'enseignement primaire (de la 1ère à la 3e année). ▪ Promotion de processus d'enseignement et d'apprentissage plus efficaces, en mettant l'accent sur les trois premières années de l'enseignement primaire.	

* Résumé établi à partir du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.